



Gemeng
FRÉISENG

Repas sur roues

Contrat de prise de services

LE DEMANDEUR

Nom : _____

Adresse de livraison : _____

GSM : _____ EMail : _____

LA PERSONNE DE CONTACT OU AIDANT

Nom du Contact : _____

(Personne(s) de contact ou aidant au sens de l'article 350, paragraphe 7, du Code de la sécurité sociale)

Adresse : _____

GSM : _____ EMail : _____

Relation avec le demandeur : _____

LES REPAS SOUHAITÉS

Lundis _____ repas

Mardis _____ repas

Mercredis _____ repas

Judis _____ repas

Vendredis _____ repas

Samedis _____ repas

Dimanches _____ repas

Nombre de personnes au ménage : _____

REMARQUES

Signature du collège échevinal

Signature du bénéficiaire ou
de son représentant légal

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Frisange d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre de cette demande et de transmettre ces données à des sous-traitants en fonction des besoins. De plus amples informations peuvent être consultées dans la déclaration sur la protection des données privées. (<https://frisange.lu/aspects-legaux/>). Personne de contact : dpo@frisange.lu

Administration communale de Frisange, 10 Munnereferstrooss, L-5750 Frisange

Repas sur roues

Informations importantes

- Le service “Repas sur roues” consiste en un service de transport de repas à domicile à savoir à l’endroit communiqué par le bénéficiaire. Toute personne intéressée qui réside dans la commune de Frisange peut faire appel au service repas sur roues.
- Les personnes chargées de la livraison du repas sur roues sont tenues de traiter les bénéficiaires avec courtoisie et amabilité. Elles sont à l’écoute de leurs clients, attentives aux souhaits et doléances exprimés par les bénéficiaires et les transmettent soit directement au cuisinier, soit au responsable de la commune.
- Le tarif est fixé à 11,00 euros par repas livré à domicile
- Les demandes sont à adresser par écrit ou par simple appel téléphonique au responsable de la commune.
- Les repas sont payés à la livraison ou auprès de la commune où les bénéficiaires peuvent acheter un carnet contenant des bons pour 10 repas. Sur demande, une facture peut être établie pour le paiement.
- Les déclarations d’absence ou de reprise des repas sont à signaler au plus tard jusqu’à 9h00 du matin au responsable de la commune.
- La livraison du repas sur roues est effectuée chaque jour entre 11h00 et 13h00.
- Toute réclamation relative à l’exécution ou à l’interprétation du présent contrat devra être adressée au responsable de la commune.
- En cas d’absence ou de non-réponse des bénéficiaires des repas sur roues, le livreur informe dans les meilleurs délais le responsable du repas sur roues de la commune qui s’adresse à la personne de contact ou à l’aidant au sens de l’article 350, paragraphe 7, du Code de la sécurité sociale.
- Le présent contrat peut être résilié par l’une ou l’autre des parties à tout moment, moyennant un simple courrier à adresser à l’administration communale de Frisange.

*Pour plus d’informations, merci de prendre contact au **23 66 84 08 - 1.***